

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 102/2021

Objet : Subvention à
l'association Protection des
Cultures

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210701-102_2021-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 juin 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel (*absent ayant donné pouvoir à M. LECOFFRE Éric*)

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à Mme HAAS-FALANGA Josiane*), CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à M. CHAUVET Éric*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à M. MARTEL Marcel*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à M. ROBERT Daniel*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*), DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à Mme MARÈS Frédérique*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à Mme LANDREAU Edith*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à Mme CHABAS Sylvie*).

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*)
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*).

ABSENTS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, AMIEL Cyril, DARASSE Adelaïde.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Secrétaire de séance : M. Serge PORTAL

Mme la Présidente expose que l'Association de Protection des Cultures sollicite au titre de subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 euros, à l'identique du montant

L'objet de la demande de subvention est la prise en charge d'abonnements mutualisés pour disposer d'une application numérique de détection du risque de grêle en temps réel, via l'antenne météorologique installée à Eyragues. L'information de ce radar, permet d'identifier précisément les orages de grêle. Ainsi, les dispositifs de lutte (fusée ou ballon) sont envoyés au moment adéquat, protégeant efficacement les cultures. Huit tirs de fusée ont eu lieu en 2020.

La commission aménagement rural du 14 avril 2021 s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 25 000 €, montant qui correspond à un abonnement par commune, soit treize abonnements au total.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

STATUANT sur la demande de subvention de l'association Protection des Cultures,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission aménagement rural du 14 avril 2021 pour l'octroi d'une subvention de 25 000 €,

CONSIDERANT l'importance de soutenir cette initiative collective pour la protection des productions agricoles du territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 25 000 euros à l'association Protection des Cultures pour l'exercice 2021.

Membres en exercice : 42
Votants : 36
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 1^{er} juillet 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

